

COURRIEL

Repentigny, le 3 novembre 2017

Objet : Demande d'accès concernant le 181, rang St-François à Lavaltrie.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 30 septembre 2013, 3 pages
2. Certificat d'autorisation du 3 octobre 2012, 2 pages
3. Autorisation du 3 octobre 2012, 2 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi..

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-09-17	Heure d'arrivée : 9 h 51	Heure de départ : 11 h 14
Inspecteur : Mireille Dumont	Accompagné de : Fanny Rose	

N° intervention : 300788709	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7610-14-01-05326-10	N° du rapport d'inspection : 401073159
N° demande : 200331101	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier la conformité des activités de l'entreprise au certificat d'autorisation délivré le 3 octobre 2012.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Lanaupôle Fibres inc.	
Nom usuel du lieu : Lanaupôle Fibres	
N° du lieu : X2134252	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 181, rang Saint-François Lavaltrie (Québec) J5T 3K6	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Lanaupôle Fibres inc.		550, rue De Montcalm Bureau 500 Berthierville (Québec) J0K 1A0	Y2096594

Conditions météo
Soleil, 9°C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Producteur de chanvre	
Daniel Babineau	Directeur général	514-778-0990

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Daniel Babineau		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 27	Nombre de photos annexées au rapport : 17
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mireille Dumont avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1300 HD . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\dummi02\7610-14-01-0532610\2013-09-17	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf 10&11 qui ont été fusionnées à l'aide du logiciel PhotoStitch de Canon..	

Grilles d'inspection annexées	
Numéro	Titre

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Photos

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

L'entreprise Lanaupôle fibres inc. détient depuis le 3 octobre 2012 un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une unité expérimentale de transformation de fibres naturelles. L'entreprise souhaite développer la transformation des sous-produits du chanvre, qui est cultivé au Québec à des fins agroalimentaires, mais de façon marginale. Le certificat d'autorisation délivré permet une production annuelle maximale de art tonnes.

L'entreprise s'est aussi vue délivrer le 3 octobre 2012 une autorisation pour l'installation de 4 dépoussiéreurs :

- o Un dépoussiéreur mécanique (cyclone) de marque art 23-24
- o Deux dépoussiéreurs à cartouches filtrantes de marque art 23-24
- o Un dépoussiéreur à sacs filtrants de marque art 23-24

NOTE : La diffusion de toutes les photos, description de procédés et de données de production est strictement interdite (secret industriel)

3. Description de l'inspection

Le 17 septembre 2013 à 9h51, je suis au 181 rang St-François à Lavaltrie. À la demande du directeur, j'avais préalablement pris rendez-vous pour 10h00. En attendant son arrivée, je débute l'inspection par les équipements (dépoussiéreurs) extérieurs. Trois dépoussiéreurs sont présents à l'extérieur du bâtiment principal, mais leur installation n'est pas finalisée : un dépoussiéreur à sac filtrant de marque art 23-24 et deux dépoussiéreurs à cartouches filtrantes de marque art 23-24 ce qui est conforme à l'autorisation délivrée (photos 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 en annexe). Sous le dépoussiéreur à sacs, il y a un contenant étanche (baril de 205 litres) servant à collecter les poussières. Il y a aussi deux conteneurs fermés, mais je ne suis pas en mesure d'en vérifier le contenu.

À 10h45, le directeur arrive et nous poursuivons l'inspection à l'intérieur du bâtiment. Il m'informe que je ne peux pas prendre de photos durant l'inspection. Je l'informe à mon tour que les inspecteurs du MDDEFP peuvent, lors des inspections, prendre des photos, prélever des échantillons, exiger qu'un appareil soit actionné, copier des documents, etc. Je lui dis que de m'empêcher de faire l'une ou l'autre de ces actions ferait entrave à mon travail et il s'exposerait à une sanction administrative pécuniaire. J'en profite pour lui expliquer les changements à la LQE depuis l'entrée en vigueur de la loi 89. Il consent à me laisser prendre des photos, mais exige que celles-ci ne soient pas diffusées, ni aucune donnée de production ou description de procédé. Je lui dis que ces informations demeureront confidentielles.

Il m'explique que l'usine est avant tout un laboratoire de recherche sur les produits dérivés qui peuvent être fabriqués à l'aide des résidus de production (agricoles) du chanvre. Les produits qu'il envisage développer sont variés : art 23-24

art 23-24 etc. Une poignée de producteurs le cultive dans la région de Lanaudière essentiellement pour l'agroalimentaire (graines et huile de chanvre). Lors de la récolte, seulement la partie du haut de la plante est fauchée, laissant sur place la tige très fibreuse. Elle est laissée à sécher sur place une saison pour ensuite être fauchée à son tour.

L'installation des différents équipements n'est pas complétée : le directeur m'explique que l'entrepreneur engagé n'a pas terminé le travail et qu'il devra trouver un autre entrepreneur pour le faire. Les équipements suivants étaient présents lors de l'inspection (chaîne de production) :

- o art 23-24
- o
- o
- o
- o
- o
- o

3. Description de l'inspection

- o art 23-24
- o
- o
- o
- o
- o
- o

Je note aussi la présence d'une petite unité en retrait sans sortie à l'atmosphère (photo 20) et je questionne le directeur à ce sujet : il m'indique qu'il s'agit d'une unité de art 23-24. Je lui demande à quoi servent les deux conteneurs fermés placés à l'extérieur : ils servent à l'entreposage de la art 23-24 et de la art 23-24. Ces deux produits ont des utilisations différentes prévues.

Nous nous dirigeons à l'extérieur vers le méga dôme qui abrite la machinerie agricole servant à la récolte d'une parcelle expérimentale de chanvre cultivée à côté de l'usine, ainsi qu'à l'entreposage de chanvre pour la production. Une autre partie du chanvre est entreposé à l'extérieur près du bâtiment principal et est recouvert d'une toile. Le directeur espère que l'installation sera complétée d'ici la fin de l'année et que la production pourra débuter au printemps 2014. À 11h14, l'inspection est terminée et nous quittons les lieux.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

Les équipements en place sont conformes au certificat d'autorisation et à l'autorisation délivrés. La production n'a pas encore débuté : elle est prévue pour le printemps 2014. Au cours de cette inspection, je n'ai constaté aucun manquement à la LQE et à ses règlements.

6. Recommandations

- ✓ Fermer l'intervention;
- ✓ Planifier une inspection en 2014, lorsque l'entreprise sera en production (intervention 300839649).

Rédigé par : Mireille Dumont

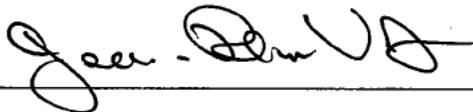
Date de rédaction : 2013-09-30

Signature : **7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean-Philippe Valois

Fonction : chef d'équipe par intérim
Secteurs industriel et municipal

Signature :



Date : 2013-09-30

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées

Repentigny, le 3 octobre 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Lanaupôle Fibres inc.
550, rue Montcalm, bureau 500
Berthierville (Québec) J0K 1A0

N/Réf. : 7610-14-01-05326-10
400972319

Objet : Exploitation d'une unité expérimentale pour le traitement de fibres végétales naturelles

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 janvier 2012, reçue le 7 février 2012 et dûment complétée le 28 septembre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une unité pour le traitement de fibres végétales naturelles. La capacité maximale de production sera de ^{art} 23-24 tonnes par année.

Le projet sera réalisé sur le lot 3 064 652 du cadastre du Québec, soit à l'adresse civique du 181, rang Saint-François, dans la municipalité de Lavaltrie, faisant partie de la municipalité régionale de comté D'Autray.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-14-01-05326-10
400972319

Le 3 octobre 2012

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel et documents joints, daté du 20 janvier 2012, signé par M. Daniel Babineau ;
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 23 avril 2012, signée par M. Daniel Babineau ;
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 4 septembre 2012, signée par M. Daniel Babineau ;
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 27 septembre 2012, signée par M. Daniel Babineau.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MJG/SM

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière et des Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. : Municipalité de Lavaltrie

Repentigny, le 3 octobre 2012

AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 48)

Lanaupôle Fibres inc.
550, rue Montcalm, bureau 500
Berthierville (Québec) J0K 1A0

N/Réf. : 7610-14-01-05326-10
400972311

Objet : Installation de quatre dépoussiéreurs

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 janvier 2012, reçue le 7 février 2012 et dûment complétée le 28 septembre 2012, j'autorise, conformément à l'article 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation des dépoussiéreurs suivants : un dépoussiéreur mécanique de marque ^{art 23-24} [redacted] deux dépoussiéreurs à cartouches filtrantes de marque ^{art 23-24} [redacted] et un dépoussiéreur à sacs filtrants de marque ^{art 23-24} [redacted]

Les travaux seront réalisés sur le site d'une unité expérimentale pour le traitement de fibres végétales naturelles, située sur le lot 3 064 652 du cadastre du Québec, au 181, rang Saint-François, dans la municipalité de Lavaltrie, faisant partie de la municipalité régionale de comté D'Autray.

AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 48)

- 2 -

N/Réf. : 7610-14-01-05326-10
400972311

Le 3 octobre 2012

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel et documents joints, daté du 20 janvier 2012, signé par M. Daniel Babineau ;
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 23 avril 2012, signée par M. Daniel Babineau ;
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 4 septembre 2012, signée par M. Daniel Babineau ;
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 27 septembre 2012, signée par M. Daniel Babineau.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MIG/SM

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière et des Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. : Municipalité de Lavaltrie